APRÈS ART. 12 ?A N° **1796**

ASSEMBLÉE NATIONALE

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 1796

présenté par M. Mendes

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 12 ?A, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.